

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**

**NOMBRE DE CONSEILLERS**

En Exercice : 15

Présents : 13

Votants : 13

L'an deux mil dix-huit, le **vingt-trois avril**, le Conseil Municipal de la commune de MAZION dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Madame le Maire, Maryse CHASSELOUP.

**Date de la convocation du Conseil Municipal** : 16 avril 2018

**Présents** : Mmes CHASSELOUP, KLEBANOWSKI, COUDERC, MÜLLER, FAUCONNIER, BIROT  
MM. DARTIER, SICAUD, SEBERT, PINSON, SOULIVET, DROCHON, HOULBRECQUE

**Absents excusés** : Mme CORRÉ-GUITARD, M. BOURDEAU

**Secrétaire de séance** : Mme KLEBANOWSKI

**COMPTE RENDU**

Madame le Maire demande aux conseillers s'ils ont d'éventuelles remarques à formuler concernant le compte rendu du Conseil municipal de la séance du 27 mars 2018.

Sans observation de leur part, ce compte rendu est approuvé à l'unanimité.

**AFFECTATION DU RESULTAT**

Lors d'une erreur de saisie de l'affectation du résultat dans le logiciel de comptabilité, il est nécessaire de refaire l'affectation du résultat du budget commune.

➤ **BUDGET COMMUNE**

**AFFECTATION DU RÉSULTAT EN FONCTIONNEMENT**

RÉSULTAT DE L'EXERCICE	153 933.75 €
RESULTAT ANTERIEUR REPORTÉ	61 722.71 €
BESOIN EN INVESTISSEMENT	- 16 776.34 €
RÉSULTAT DE CLÔTURE	198 880.12 €

**AFFECTATION DU RESULTAT EN INVESTISSEMENT**

RÉSULTAT DE L'EXERCICE	- 17 657.51 €
RÉSULTAT ANTERIEUR REPORTÉ	- 12 389.85 €
RÉSULTAT CUMULÉ	- 30 047.36 €
RESTES A RÉALISER DÉPENSES	- 4 558.09 €
RESTES A RÉALISER RECETTES	17 829.11 €
DÉFICIT D'INVESTISSEMENT	-16 776.34 €

**Le Conseil Municipal approuve ces résultats.**

L'Affectation du Résultat 2017 pour le budget « Commune » est votée à l'unanimité (13 voix).

## **DÉLÉGUÉ À LA PROTECTION DES DONNÉES**

Toutes les collectivités sont concernées par le règlement européen sur la protection des données qui entre en vigueur le 25 mai 2018. Il est donc obligatoire de désigner un DPO (délégué à la protection des données). Gironde Numérique propose de mutualiser ce service. Ce délégué aura pour mission de nous informer, de nous accompagner pour que notre collectivité soit en conformité, et d'être le relai auprès de la CNIL.

Le DPO est principalement chargé :

- D'informer et de conseiller le responsable de traitement ou le sous-traitant, ainsi que leurs employés ;
- De contrôler le respect du règlement et du droit national en matière de protection des données ;
- De conseiller l'organisme sur la réalisation d'une analyse d'impact relative à la protection des données et d'en vérifier l'exécution ;
- De coopérer avec l'autorité de contrôle et d'être le point de contact de celle-ci.

Le DPO doit tenir à jour le registre des activités de traitement qui sont mis en œuvre par l'organisme qui l'a désigné. Le délégué contribue à une meilleure application de la loi et réduit les risques juridiques pesant sur le Maire en tant que responsable des données à caractère personnel détenues par les services communautaires.

Il est proposé à l'assemblée délibérante de bien vouloir :

- Désigner Monsieur Joachim JAFFEL – Responsable administratif juridique et financier du Syndicat Mixte Gironde Numérique - en tant que délégué à la protection des données mutualisé de la commune de Mazion ;
- Désigner Madame KLEBANOWSKI Elise – Adjoint Administratif – en tant qu'agent de liaison avec Gironde Numérique et de coordination au sein de la commune de Mazion.

**Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.**

## **CONVENTION DE PRESTATION DE SERVICES POUR L'ACCOMPAGNEMENT À L'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE DU PATRIMOINE**

Madame le Maire informe les conseillers que la convention actuelle passée avec le SDEEG arrive à échéance le 03 septembre 2018, et propose un renouvellement d'adhésion par le biais d'une nouvelle convention. Pour rappel, cette convention vise à accompagner notre collectivité dans sa réflexion sur l'optimisation énergétique de notre patrimoine à travers, notamment, une simplification d'accès à des prestations de services en matière de maîtrise de l'énergie et de développement des énergies renouvelables.

Les outils suivants sont donc à notre disposition :

- Assistance à Maîtrise d'Ouvrage des bâtiments neufs ou réhabilitation lourde ;
- Etudes de faisabilité, Assistance à Maîtrise d'Ouvrage et Maîtrise d'œuvre pour nos projets en énergies renouvelables (photovoltaïque, solaire thermique, biomasse, géothermie et petit hydroélectrique) ;
- Maîtrise d'œuvre pour l'amélioration thermique des bâtiments ;

- Mise en place et suivi de marchés d'exploitation des installations thermiques ;
- Suivi énergétique et patrimonial ;
- Audit énergétiques des bâtiments et de l'éclairage public ;
- Plateforme CEE pour valoriser certains travaux d'économies d'énergie.

Ces services s'inscrivent dans une politique de développement durable. L'adhésion est gratuite, et en acceptant ce partenariat, nous nous affranchissons également des procédures de mise en concurrence tout en nous garantissant des prestations de qualité sur la base de tarifs compétitifs avec des délais optimisés.

Au vue de tous ces éléments, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité cette nouvelle convention, et autorise Madame le Maire à la signer.

### **LOYER DU PRESBYTÈRE**

Monsieur et Madame DE SAINT-LÉGER ont communiqué à Madame le Maire leur souhait de renouveler le bail du logement du presbytère.

**Le Conseil Municipal accepte** cette demande pour une durée **d'un an** commençant le **1<sup>er</sup> mai 2018** et s'achevant le **30 avril 2019**.

A la suite de travaux d'isolation (changement des fenêtres et volets), le conseil municipal souhaite porter le nouveau loyer à **495 €** (au lieu de 433.29 € actuellement) à compter du 1<sup>er</sup> mai 2018, loyer qui sera actualisé tous les ans, selon l'indice de référence des loyers INSEE.

### **SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS (SUITE)**

Lors du conseil municipal du 27 mars 2018, l'assemblée délibérante a voté une enveloppe de 3 000 € pour diverses associations dont le détail (pour une valeur de 1850 €) a été indiqué dans le précédent compte rendu.

Madame le Maire présente au Conseil Municipal les demandes de subventions des associations, chacune présentant le compte de résultat 2017 et leur bilan prévisionnel 2018.

Après avoir pris connaissances des documents fournis et des souhaits de chacun, Madame le Maire et le Conseil municipal proposent à l'unanimité les montants suivants :

ASSOCIATION POUR LE DON DU SANG .....	150 €
CLUB STADE BLAYAIS TENNIS .....	<u>100 €</u>
	<b>TOTAL 250 €</b>

### **QUESTIONS DIVERSES**

- ❖ **F.D.A.E.C. : Lors de** la réunion du 29 mars 2018, présidée par M. Xavier LORIAUD, Conseiller Départemental, il a été attribué à la commune de MAZION la somme de **12 229,00 € au titre** du Fonds Départemental d'Aide à l'Equipement Communal.

- ❖ Madame le Maire propose aux conseillers de séparer le compteur électrique de l'église de celui de l'atelier. Pour cela, il est nécessaire d'installer un nouveau compteur devant l'atelier municipal. Le conseil municipal accepte à l'unanimité.
- ❖ Madame le Maire fait la lecture des nouveaux statuts de la C.C.E. concernant l'extension des compétences communautaires. Ce document sera envoyé par mail aux conseillers.
- ❖ **Toponymes** : M. WALTI, responsable Action Commerciale de LA POSTE, propose de venir lors d'une réunion afin d'expliquer l'étude concernant la dénomination et numérotation des voies. Le secrétariat prendra donc rendez vous pour le conseil municipal de mai ou de juin.
- ❖ La visite de Mme HAMMERER a été reportée pour le 14 mai 2018 ou le 04 juin lors d'un conseil municipal. Nous attendons la confirmation de sa présence.
- ❖ Mme BIROT informe qu'il y a un prédateur qui rôde dans le Bourg de Mazion. En effet, les propriétaires de volailles retrouvent leurs animaux morts. Des chiens errants ont été aperçus dans le secteur de Jeantisserme.
- ❖ M. DARTIER explique le problème du fossé de la voie communale de Boyer qui longe les vignes du château Gigault. En effet, ce fossé est toujours plein d'eau et l'évacuation, qui passe sous la parcelle de M. ROUSSEAU est bouchée. Plusieurs solutions sont à l'étude afin de pallier à ce problème.
- ❖ Mme KLEBANOWSKI Elise présente aux conseillers l'ébauche du site internet. Après quelques suggestions, le conseil municipal décide de mettre en ligne ce site.

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h40*

**Prochaine réunion du Conseil Municipal : 14 mai 2018 à 20h30 à la mairie.**